



CTAC du 5 mai 2020

Eléments de compte-rendu UNSA

En liminaire, l'UNSA déplore le manque d'information de la DRH envers les représentants du personnel depuis le dernier CTAC le 27 mars et la diffusion tardive des documents de séance. Elle signale la mise en place d'un groupe de travail relatif aux étapes du déconfinement à la DGITM (3 réunions ont eu lieu) réunissant représentants du personnel et de l'administration. Rien de semblable a priori au sein des autres DG.

L'UNSA demande que les règles de distribution des masques aux agents soient précisées et plus généralement, les règles de sécurisation des agents en présentiel. Elle souligne le caractère injuste de l'ordonnance sur les congés. Elle fait part de ses inquiétudes en matière de gestion de paie pour les bénéficiaires mais aussi pour les agents de la DRH en demandant de préciser les mesures d'accompagnement pour la reprise (exigences de rattrapage du retard, heures, sup, vacataire, ...).

M. CLEMENT a présenté les différentes phases de la reprise étapes du déconfinement. Celui-ci s'opère, pour ce qui concerne les règles sanitaires, sur la base des recommandations du Haut conseil pour la santé publique.

Un plan de reprise d'activité (PRA) déclinant le PRA ministériel sera à mettre en place dans chaque service. Il devra être soumis au comité technique de proximité. Jusqu'à cette consultation, c'est le PRA ministériel qui s'applique.

Après une phase préparatoire, on distingue 3 phases de reprises :

- Phase 1 du 11/05 à fin mai centrée sur les tâches essentielles ou qui ne peuvent être différées ; un seuil maximal de 20 % d'agents en présentiel est fixé ;
- Phase 2 : début juin à l'été
- Phase 3 : à partir de septembre reprise des activités normales

Des différents échanges, il ressort les points suivants :

- **Accès aux sites (vélos, voiture)** : Le recours au vélo est encouragé. Les informations sur les parkings à vélo seront largement diffusées sur les intranets. S'agissant des voitures particulières, les places de parking sont limitées mais la capacité est correcte. L'accès se fait sur autorisation particulière. Des offres de covoiturage entre agents du ministère seront mises en ligne via une plate-forme dédiée (le covoiturage devant néanmoins s'exercer dans le respect des règles sanitaires : un chauffeur + un passager maximum installé à l'arrière).
- **Accueil dans les tours** : Une gestion spécifique des flux entrants et sortants sera mise en place. Des distributeurs de gels hydroalcooliques seront installés vers les ascenseurs. Les hôtesses seront protégées par des plexiglas. Dans les ascenseurs, des marquages seront mis pour faire respecter la règle des 4m²/personne (l'application de cette règle semble néanmoins difficile dans les

ascenseurs – à noter que le protocole national sur le déconfinement dans les entreprises prévoit 2 personnes par ascenseur maximum). Aux étages, le flux des agents pourra aussi s'organiser de façon spécifique mais ce sera en fonction des PRA de services le cas échéant.

- **Horaires** : Les horaires de 7h30-20h sont maintenus. Les plages fixes vont être suspendues au moins pendant la phase 1 (donc jusqu'à fin mai) pour donner de la souplesse aux agents qui reviennent en présentiel et dont les contraintes personnelles et/ou les temps de transport vont compliquer la tâche (l'objectif étant par ailleurs de limiter au maximum l'utilisation des transports en commun). Les agents auront une grande latitude pour s'organiser, dans le respect de la durée maximale quotidienne de travail. Le règlement intérieur ARTT d'administration centrale va être modifié pour prévoir cette suspension des plages fixes, qui ne seront donc plus bloquantes dans cottage.

L'UNSA a voté en faveur de la modification du règlement intérieur ARTT pour permettre la suspension des plages fixes.

- **Gardes d'enfants** : Elles resteront possibles à domicile sans justificatifs jusqu'à fin mai. Par ailleurs, la crèche du plot I ne rouvrira pas (au moins en mai).
- **Distribution de masques** : Elle sera faite aux agents obligés de reprendre en présentiel à qui des kits (masques, gel, lingettes, ...) seront distribués à l'entrée des bâtiments contre signature. Chaque kit comprendra plusieurs masques. Le DRH a indiqué que l'employeur n'est théoriquement pas obligé de fournir des masques pour le trajet domicile-travail mais que le ministère a choisi d'en distribuer quand même aux agents qui le demanderaient (cela n'inclut pas les premiers voyages).
- **Organisation du travail** : Une révision s'avère nécessaire dans le respect strict des consignes sanitaires (geste barrière, distanciation...) et la prise en compte les situations individuelles (personnes fragiles ou vivant avec, les personnes astreintes à une garde d'enfants, agents atteints de handicap...). Cela se traduit par :
 - Le maintien du télétravail dès lors qu'il est possible ; le retour au bureau d'un agent sera décidé par sa hiérarchie et non lui-même ;
 - L'organisation des réunions en mode visio ou audio-conférence ; les réunions en présentiel devront être faites en nombre très limité ;
 - Présence d'un agent maximum par bureau au moins pendant la phase 1 ;
 - Dans les bureaux, un espace de 4m² par agent hors armoire doit être respecté, conformément aux règles de distanciation posées pour les entreprises ;
 - Les salles de réunion ou de confidentialité pourront accueillir des agents en présentiel si besoin.
 - Une utilisation limitée des équipements collectifs (photocopieurs...).
 - A la reprise, un entretien entre le manager et son collaborateur.
- **Rôle du pôle médico-social** : Il sera très important, les assistants de prévention devant faire respecter les consignes sanitaires, en lien avec le médecin de prévention, et sous la responsabilité du chef de service. Un médecin vient désormais assurer des consultations sur rendez-vous une journée par semaine ou une demi-journée. Une présence devrait être assurée sur certaines plages en tour Sequoia (présence d'une infirmière).

L'UNSA signale une difficulté pour les téléconsultation du médecin de prévention qui demande la transmission des pièces médicales sans pouvoir proposer des outils permettant de garantir la

confidentialité médicale car attendant une réponse du SNUM pour autoriser leur application à se connecter sur les outils du ministère.

Pas de réponse du DRH.

L'UNSA demande si le médecin de prévention a validé l'ensemble des dispositions définies dans les PRA.

Le DRH indique que sa direction s'est inscrite sans réserve dans les recommandations du Haut conseil de santé publique. Le médecin coordonnateur a déjà été sollicité pour le PRA ministériel. Le médecin du travail le sera à l'occasion du prochain CHSCT d'AC.

- **Numérique** : L'effort sur le numérique va être poursuivi, de nombreux agents devant rester en télétravail ; le DH a d'ailleurs salué l'investissement considérable du SNUM qui a permis de faire passer le nombre de postes en VPN de 4 000 à 15 000).
- **Climatisation** : certains locaux (Roquelaure par ex) n'ont pas de climatisation. Il n'y a pas de difficulté en Arche car l'air y est à 100 % renouvelé. En tour Sequoia, l'air est partiellement renouvelé seulement. Donc, le dispositif de filtrage reste à vérifier. La climatisation au plot I pose un problème en revanche avec les niveaux de la crèche et des bureaux et le niveau des appartements. Sur les niveaux crèches et bureaux, il est possible que le système ne soit pas assez sécurisé pour ouvrir le bâtiment (en cours de vérification).
- **Prise des congés** : Le DRH a rappelé que l'ordonnance du 15 avril s'impose de toute façon. Pour les agents en ASA, 5 jours de congés devront être posés pour la période du 16 mars au 16 avril et 5 jours pour la période allant du 16 avril à la fin de l'état d'urgence sanitaire (23 juillet*). Pour les télétravailleurs, 5 jours de congés à prendre sur l'ensemble de la période. Les jours de congés pris volontairement sur la période sont défalqués des obligations.
- **Restauration** : 100 personnes maximum à la fois dans chaque restaurant par rotation de 30 mn. Le libre-service est supprimé : les plats seront présentés en assiette sous cellophane et l'offre sera réduite. Les fontaines à eau seront nettoyées régulièrement et les fours micro-onde aussi. Le prestataire assurera le contrôle des gestes barrières à l'entrée des restaurants et le respect du quota de 100 personnes maximum en salle (suppression d'une chaise sur 2, tables en quinconce, banquettes neutralisées) ; il assurera la distribution des plateaux et des couverts ; les locaux seront décontaminés après le service La cafétéria restera ouverte pour la distribution de boissons chaudes. Les agents qui amènent leur déjeuner auront accès aux restaurants pour utiliser les fours micro-onde si besoin. A noter que sur St-Germain, le prestataire, qui n'a pas repris sur ses autres sites, n'interviendra qu'à la demande.
* Sous réserve des textes qui seront applicables dans le cadre de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire
- Les repas pris lors des périodes de télétravail ne seront pas pris en charge par l'administration.
- **Tisaneries** : Elles resteront accessibles mais les distributeurs de boissons chaudes seront neutralisés car le prestataire n'a pas la possibilité d'en assurer une hygiène quotidienne.
- **Prime aux agents** : D'un maximum de 1000 €, elle doit concerner les agents publics des trois versants de la fonction publique particulièrement engagés dans la gestion de la crise. Les arbitrages sur le montant de la prime et son périmètre de déclinaison sont attendus prochainement. La concertation sociale interviendra ensuite au niveau du ministère en fonction du cadrage donné.
- **Entretiens professionnels** : **L'UNSA exprime ses inquiétudes au regard les évaluations : ESTEVE ne fonctionne pas, les entretiens en audio ne sont pas faciles à mener, il y a un risque pour les agents promouvables qui n'auraient pas été évalués d'autant que les CAP promo ont disparu.** Le DRH indique que la date limite de réalisation des entretiens est repoussée à fin juin.

Les éventuelles absences de CREP ne devront pas être préjudiciables aux agents, compte tenu des circonstances particulières de l'année 2020.

- **Fiches de poste : L'UNSA suggère qu'au regard de cette crise et de la problématique des agents en ASA ou en télétravail, les fiches de postes soient complétées en mentionnant que le poste n'est pas télétravaillable ou bien qu'une présence sur site en période de crise est requise (L'UNSA, par cette demande, vise à faciliter les demandes de travail pour accompagner les agents ayant des problèmes de transports, de garde d'enfants ou de parent aidant... mais aussi pour faciliter la mobilité des agents déjà en télétravail pour éviter la remise à zéro d'une négociation avec un nouvel encadrement).**
- Le DRH indique que la mention d'une présence sur site est requise n'est pas possible à envisager car chaque crise a ses spécificités mais retient la suggestion pour les postes non télétravaillables (à étudier).
- **Mesures sociales post-confinement : L'UNSA a demandé la mise en place de mesures d'accompagnement des agents**, comme des chèques emploi service universel préfinancés à destination des parents d'enfants de moins de 16 ans pour couvrir les frais de garde d'enfants ou de soutien scolaire, des chèques vacances gratuits et sans conditions à l'ensemble des agents, pour financer les déplacements, des coupons sport pour permettre aux agents de reprendre une activité physique encadrée après la période de confinement. Le financement de ces mesures est pour l'UNSA possible sur les crédits d'action sociale dont une bonne partie n'aura pas été consommée (notamment sur la restauration collective).
Le DRH a indiqué que les contraintes financières sur la restauration n'étaient pas négligeables malgré l'arrêt des restaurants et n'a malheureusement pas donné de signal favorable sur ces sujets.
- **Fonctionnement de la DRH : L'UNSA a souligné son inquiétude sur la capacité de la DRH à assurer une gestion administrative et la paie des agents de façon optimale avec des effectifs réduits et une charge de travail qui se sera accumulée.** Le DRH se dit particulièrement attentif à ces points. La paie d'avril a été assurée normalement dans des conditions très particulières et celle de mai est déjà bien engagée. Le bon traitement de la paie est une tâche fondamentale qui sera particulièrement regardée. Pas de réponse réelle de la DRH à notre question sur l'attribution d'heures supplémentaires aux agents en surcharge ou de recrutement de vacataires (sans doute hypothétique au stade actuel et au vu des impératifs sanitaires).

L'UNSA, dans le prolongement de la problématique des paies, a suggéré qu'un bilan des retards pris par services soit établi de façon à dire explicitement si ces retards font partie des pertes et profit ou s'ils doivent être rattrapés de façon à le prendre en compte dans les PRA des DG.

Aucune réponse sur ce point du DRH.

Vos représentants UNSA au CTAC

Titulaires :

- Antoine DE PINS
- Vanessa TOGNETTI
- Bruno KOUBI

Suppléants :

- Siva VELOT
- Emmanuelle DORMOND
- Eric TETELIN